



RÈGLEMENT DU PRIX ROUTE ONE / DOC

1/ CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DÉROULEMENT DES INSCRIPTIONS :

- Le projet présenté doit être un projet en cours d'écriture de court métrage documentaire (jusqu'à 59 minutes).
- La candidature doit être envoyée avant le 17 janvier sous la forme d'un synopsis, d'un document de présentation du projet de 10 pages maximum, d'un calendrier de production, et d'un curriculum vitae. Les candidatures s'effectuent uniquement via le formulaire d'inscription.
- L'auteur du projet de film documentaire doit impérativement avoir été **diplômé d'un niveau master 2 ou équivalent au cours de l'année 2020 ou 2021**. Un justificatif d'obtention du diplôme est à joindre au formulaire d'inscription.
- Un auteur ne peut présenter qu'un seul projet par an. Par ailleurs, si l'œuvre est signée par plusieurs personnes, elle devra faire l'objet d'une candidature unique sur laquelle figure expressément l'ensemble des co-auteurs.
- Les candidats peuvent joindre à leur dossier écrit des liens vidéos vers des rushes de repérages ou des films précédemment réalisés.
- Le festival se réserve expressément le droit de ne pas donner suite aux dossiers qui ne respecteraient pas le présent règlement ou les préconisations de l'appel à candidatures, ou qui ne comporteraient pas les informations et pièces sollicitées dans le cadre du formulaire d'inscription.

2/ SÉLECTION DES PROJETS

- Un jury composé de professionnels sera chargé d'examiner l'ensemble des projets déposés et de désigner un lauréat.
- L'identité du lauréat sera dévoilée à l'occasion du palmarès de la 44^e édition du festival cinéma du réel qui aura lieu du 11 au 20 mars 2022.

3/ DOTATIONS

- Le projet retenu bénéficiera d'un pré-achat de droits d'un montant de 2000€ pour sa diffusion au catalogue du CNC Images de la culture une fois terminé.
- Le lauréat bénéficiera d'un accompagnement de la part d'un professionnel, parrain du prix de l'année, tout au long de l'avancement de son projet.

4/ ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'envoi des dossiers de candidature se fait uniquement par mail à l'adresse suivante cinereel-parisdoc@bpi.fr. L'envoi se fait **sous la forme d'un seul fichier PDF nommé du titre du projet déposé.**

La date limite de réception des dossiers est le 17 janvier 23h59.

5/ ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription d'un projet implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.